

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1938-39

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

559 Maladies vénériennes—Pour la distribution des produits arsénicaux aux provinces suivant le chiffre de la population et le nombre des traitements et subordonnement à un engagement stipulant que les provinces ne diminueront pas leurs déboursés au chapitre des maladies vénériennes.	50,000 00
---	-----------

BUDGET PRINCIPAL

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

DIVISION DE LA SANTÉ

230 Administration.	52,480 00
231 Aliments et drogues.	155,995 00
232 Opium et narcotiques.	50,780 00
233 Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.	18,665 00
234 Quarantaine et léproserie, y compris contribution de \$1,000 au Bureau international de la Santé publique.	162,065 00
235 Laboratoire d'hygiène.	70,610 00
236 Inspection médicale des immigrants.	111,160 00
237 Hygiène infantile et maternelle.	17,770 00
238 Epidémiologie.	14,770 00
239 Service technique de la santé.	30,140 00
240 Publicité et éducation sur l'hygiène.	17,024 00
241 Traitements des marins malades.	187,390 00
242 Hygiène industrielle.	11,450 00
243 Subventions aux institutions d'assistance aux marins selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés.	2,600 00

SUBVENTIONS DIVERSES

244 Subvention au Conseil canadien du bien-être.	8,100 00
245 Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale.	10,000 00
247 Subvention à l'Institut national canadien des Aveugles.	18,000 00
248 L'Association canadienne-française des Aveugles.	4,050 00
249 L'Institut Nazareth de Montréal.	4,050 00
250 Montreal Association for the Blind.	4,050 00
251 Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose.	20,250 00
252 Subvention au <i>Victoria Order of Nurses</i>	13,100 00
253 Subvention à la division canadienne de l'Association ambulancière de Saint-Jean.	4,050 00
254 Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge.	10,000 00
255 Subvention au Conseil canadien d'Hygiène dentaire.	2,500 00

PENSIONS ET AUTRES ALLOCATIONS

256 Pensions payables aux soldats en service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest en 1885, et pensions générales.	20,000 00
---	-----------

DIVISION DES PENSIONS

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

223 Soins des malades.	3,045,287 00
--------------------------------	--------------